



AVIS PUBLIC

PROMULGATION

Règlement # 239 aux modalités de publication des avis publics
Règlement # 199-2018 modifiant le règlement 199
relatif au *Code d'éthique et de déontologie des employés*

1. AVIS PUBLIC est donné, par le soussigné, que le Conseil municipal a adopté le 3 octobre 2018 le règlement # 239.
2. L'objet du règlement # 239 vise à établir où paraîtront les avis publics de la municipalité.
3. AVIS PUBLIC est donné, par le soussigné, que le conseil municipal a adopté le 3 octobre 2018 le règlement # 199-2018.
4. L'objet du règlement # 199-2018 vise à se conformer aux dispositions du projet de Loi 155 sanctionné le 19 avril 2018 et qui concerne les règles d'après-mandat des employés en lien direct avec le conseil municipal.
5. Ces règlements entrent en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.
6. Toute personne intéressée peut s'adresser au bureau municipal, aux heures d'ouverture habituelles, pour en obtenir une copie imprimée ou le consulter sur le site internet de la Ville.

Donné à Saint-Pie, ce 4 octobre 2018.

CLAUDE GRATTON
Directeur général et greffier